

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 16 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Jean-Luc PIANZI, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Anissa BRIKH à Sophie GUYON, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 9 juin	Jeudi 9 juin	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2016-04-10 Appel à projets Territoires à énergie positive

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le dossier de convention -projet ci-joint en annexe ;

Vu la note de synthèse de l'appel à projet transmis par la Communauté de Communes

Vu la délibération de la Commune de Delle en date du 14 juin 2016

Vu la délibération de la Commune de Beaucourt en date du 3 juin 2016

Vu la délibération de la Commune de Brebotte en date du 14 juin 2016

Vu la délibération de la Commune de Faverois en date du 13 juin 2016

Vu la délibération de la Commune de Saint Dizier l'Evêque en date du 14 juin 2016

Vu la délibération de la Commune de Grandvillars en date du 13 juin 2016

Vu la délibération de la Commune de Boron en date du 11 juin 2016

Vu la délibération de la Commune de Thiancourt en date du 10 juin 2016

Le Président rappelle l'enjeu de cet appel à projet national issu du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et dénommé « Programme Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » (TEPcv). La communauté de communes en partenariat avec la ville de Delle sont les porteurs de la convention globale regroupant sous un seul programme les actions présentées par les différentes communes engagées.


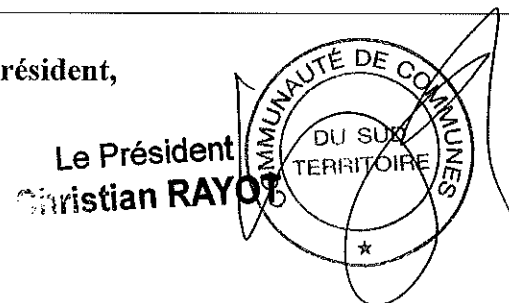
Le montant de l'enveloppe pour chaque territoire éligible est de 500 000 € réparti entre les différentes actions présentées et retenues par l'État dans le cadre d'un programme devant impérativement être abouti en 2018 sans avoir connu de commencement avant la signature de ladite convention qui devrait avoir lieu dernier trimestre 2016.

Au sein d'une convention cadre, l'annexe 2 regroupe l'ensemble des actions présentées par commune.

Il est donné lecture de(s) action(s) de la commune enregistrée à l'appel à projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter la convention présentée et l(es) action(s) ciblée(s) par les communes et la Communauté de Communes du Sud Territoire ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention générale**
- **d'autoriser le Président à signer la convention particulière d'appui financier sollicitant la mobilisation de fonds de financement de la transition énergétique à hauteur de 126 000 euros intervenant en co-financement à hauteur de 35 % pour le projet de Réalisation d'une déchetterie de proximité sur la base d'un cout éligible de 360 000 euros;**
- **d'autoriser le Président à signer en tant que porteur de l'appel à projet général, la convention cadre d'appel à projet ;**
- **d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 JUIN 2016 Et publication ou notification le 16 JUIN 2016</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>Le Président Christian RAYOT</p>
--	--